

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 4 JUIN 2024, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 31 MAI 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2024-262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2024-263 PROCLAMER LE 26 JUIN 2024 COMME ÉTANT LA JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

Le conseil proclame le 26 juin 2024 comme étant la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

2024-264 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024.

2024-265 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

David Johnston
Normand Dupont

La séance est suspendu à 19h22.

La séance reprend à 19h26.

André Clermont
Diana Tsykina
Pamela Santini
Horst Krebs
Susan Weaver
Gary Spiller
Carolle S. Desjardins
Randy Godin

Monsieur le conseiller Eric Stork quitte son siège à 20h14.

Monsieur le conseiller Eric Stork reprend son siège à 20h15.

Ivana Colatriano
Wojciech Kulczyk
Line Conway
Nasr El Dabee
Paul Valois
Genevieve Lussier.

2024-266

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786

Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen donne avis qu'un projet de Règlement modifiant le règlement de construction PC-2786 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen dépose un projet de Règlement modifiant le règlement de construction PC-2786.

2024-267

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'adopter un projet de Règlement modifiant le règlement de construction PC-2786.

2024-268

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2957 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Se tient une assemblée publique de consultation concernant un projet de Règlement modifiant le règlement PC-2957 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La greffière explique le projet de règlement et invite les personnes et organismes qui le souhaitent à s'exprimer.

Aucune question ni aucun commentaire n'est adressé au conseil.

2024-269

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification un Règlement divisant le territoire de la ville de Pointe-Claire en districts électoraux.

2024-270

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et majoritairement résolu :
D'adopter sans modification un Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Votes contre :
Monsieur le conseiller Claude Cousineau
Monsieur le conseiller Paul Bissonnette

2024-271

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2962 DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification un Règlement modifiant le Règlement PC-2962 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2024.

2024-272

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2957 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification le Règlement modifiant le règlement PC-2957 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

2024-273

AUTORISER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À PRÊTER DES ÉQUIPEMENTS POUR LA LEVÉE DE FONDS LYRICS & LEMONADE

ATTENDU QUE la levée de fonds Lyrics & Lemonade est 100% au profit de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

ATTENDU QUE Stephen Cohen fera une levée de fonds le 7 septembre 2024 dans le parc Northview à Pointe-Claire.

ATTENDU QU'aux fins de l'événement, Stephen Cohen a demandé à la Ville de Pointe-Claire d'emprunter des équipements.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
QUE la Ville prête les équipements suivants à Stephen Cohen:

- 3 tentes pliantes
- 3-4 tables pliantes

QUE les équipements soient livrés sur place et récupérés le 7 septembre 2024.

QUE la gestion des articles entre la livraison et le retrait reste la seule responsabilité de Stephen Cohen.

2024-274

AUTORISER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À PRÊTER DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉVÉNEMENT THE BIG GIVE ORGANISÉ PAR L'ÉGLISE BAPTISTE DE LAKESIDE HEIGHTS

ATTENDU QUE l'événement The Big Give est 100% gratuit pour la communauté.

ATTENDU QUE l'Église Baptiste de Lakeside Heights fera l'événement le 1 juin 2024 dans le stationnement de l'Église Baptiste de Lakeside Heights à Pointe-Claire.

ATTENDU QU'aux fins de l'événement, l'Église Baptiste de Lakeside Heights a demandé à la Ville de Pointe-Claire d'emprunter des équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :

QUE la Ville prête 4 tentes à l'Église Baptiste de Lakeside Heights.

QUE les tentes soient livrées sur place et récupérées le 1 juin 2024.

QUE la gestion de ces articles entre la livraison et le retrait reste la seule responsabilité de l'Église Baptiste de Lakeside Heights.

Madame la conseillère Tara Stainforth quitte son siège à 21h10.

2024-275

AUTORISER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À PRÊTER DES ÉQUIPEMENTS À LA FONDATION STRANGERS IN THE NIGHT ET ABROGER LA RÉSOLUTION 2024-139

ATTENDU QUE la Fondation Strangers in the Night organise des événements en direct pour la collecte de fonds pour des organisations caritatives qui soutiennent les enfants et les communautés mal desservies.

ATTENDU QUE le 14 septembre 2024, la Fondation Strangers in the Night animera un événement en direct dans le stationnement privé du centre commercial Complexe Pointe-Claire situé au coin nord-est de l'intersection du boulevard Saint-Jean et de l'autoroute 40.

ATTENDU QU'aux fins de l'événement, la Fondation Strangers in the Night a demandé à la Ville d'emprunter des équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :

QUE la Ville prête les équipements suivants à la Fondation Strangers in the Night:

- 20 barricades
- 30 cônes de signalisation
- 40 bacs de recyclage
- 20 bacs de composte
- 2 clapets anti-retour pour les raccordements des bouches d'incendie

QUE les équipements soient livrés sur place vers le 7 septembre 2024 et récupérés après le 17 septembre 2024 par la Ville de Pointe-Claire.

QUE la Ville dispose du recyclage et du compost recueillis dans les bacs mis à disposition.

QUE la Ville installe et enlève les clapets anti-retours prévus pour l'événement.

QUE la gestion des articles entre la livraison et le retrait reste la seule responsabilité de la Fondation Strangers in the Night.

D'abroger la résolution 2024-139.

2024-276

AUTORISER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À PRÊTER DES ÉQUIPEMENTS POUR UN TOURNOI DE LEVÉE DE FONDS ORGANISÉ PAR POINTE-CLAIRE LADIES SOFTBALL (PCLS)

ATTENDU QUE le tournoi organisé par Pointe-Claire Ladies Softball (PCLS) est 100% au profit du département d'oncologie de l'Hôpital Général Juif.

ATTENDU QUE Pointe-Claire Ladies Softball (PCLS) feront leur tournoi et levée de fonds du 12 au 14 juillet 2024 dans le parc Valois à Pointe-Claire.

ATTENDU QU'aux fins de l'événement, Pointe-Claire Ladies Softball (PCLS) a demandé à la Ville de Pointe-Claire d'emprunter des équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
QUE la Ville prête les équipements suivants à Pointe-Claire Ladies Softball (PCLS):

- 3 tentes pliantes
- 6 chaises
- 3 tables pliantes
- 2 bacs de poubelles
- 3 bacs de recyclage
- 2 bacs de compostage

QUE les équipements soient livrés sur place le 11 juillet 2024 et récupérés le 15 juillet 2024.

QUE la gestion des articles entre la livraison et le retrait reste la seule responsabilité de Pointe-Claire Ladies Softball (PCLS).

2024-277

AUTORISER LA PARTICIPATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL ET LE MAIRE À LA 14^{IÈME} ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR DEVANT SE TENIR LE 19 AOÛT 2024 AU CLUB DE GOLF ROYAL MONTREAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser messieurs les conseillers Eric Stork et Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le maire Tim Thomas à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 14^{ième} édition du tournoi de golf organisé par la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar devant se tenir le 19 août 2024 au Club de Golf Royal Montreal.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation, au coût de 2 800 \$ (2 500 \$ pour 2 joueurs et 300 \$ pour les frais de repas pour le maire), de même que les coûts afférents à la participation au tournoi (location d'équipements, etc.) au poste budgétaire 02-111-00-311.

2024-278

AUTORISER LA PARTICIPATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU CONSEIL ET LE MAIRE À LA 13^{IÈME} ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR LES HÔPITAUX SHRINERS POUR ENFANTS DEVANT SE TENIR LE 8 AOÛT 2024 AU CLUB DE GOLF SUMMERLEA

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, messieurs les conseillers Eric Stork, Bruno Tremblay, et Paul Bissonnette, ainsi que monsieur le maire Tim Thomas à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 13^{ième} édition du tournoi de golf organisé par les Hôpitaux Shriners pour enfants devant se tenir le 8 août 2024 au Club de golf Summerlea.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation, au coût de 4 060 \$ (4 000 \$ pour l'achat d'un quatuor de golf et 60 \$ pour les frais de repas pour le maire), de même que les coûts afférents à la participation au tournoi (la location d'équipements, etc.) au poste budgétaire 02-111-00-311.

2024-279 AUTORISER LA PARTICIPATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL ET LE MAIRE À LA 31^{IÈME} ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR NOVA L'OUEST DE L'ILE DEVANT SE TENIR 12 AOÛT 2024 AU CLUB DE GOLF BEACONSFIELD

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser messieurs les conseillers Eric Stork et Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le maire Tim Thomas à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 31^{ème} édition du tournoi de golf organisé par NOVA l'ouest de l'île devant se tenir le 12 août 2024 au Club de Golf Beaconsfield.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation, au coût de 1 650 \$ (1 400 \$ pour 2 joueurs et 250 \$ pour les frais de repas pour le maire), de même que les coûts afférents à la participation au tournoi (location d'équipements, etc.) au poste budgétaire 02-111-00-311.

2024-280 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 000 \$ À L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 25 000 \$ à l'Association des marchands du village de Pointe-Claire.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

Madame la conseillère Tara Stainforth reprend son siège à 21h12.

2024-281 DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2024 DU COMITÉ D'ART PUBLIC.

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité d'art public tenue le 18 avril 2024 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2024-282 NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan par, et unanimement résolu :
DE nommer Marie-Elyse Lafaille-Magnan et Françoise Tremblay, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2027, en tant que membres du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire.

DE remercier deux membres sortants Madame Chantal Saint-Jarre et Monsieur Mark Abley.

2024-283 NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan par, et unanimement résolu :
DE nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif jeunesse :

- Olivia Rogers pour la période du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 ;
- Tianna Maughn pour la période du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 ;
- Dina El Azzouzi pour la période du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 ; et
- Michelle Li pour la période du 1 septembre 2024 au 31 août 2025.

2024-284 DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 29 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 29 avril 2024 au 26 mai 2024 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

- 2024-285** AUTORISER LE TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS À DES RÉSERVES ET DES FONDS DE ROULEMENT POUR LESQUELS LES PROJETS, TRAVAUX OU ACHATS D'ÉQUIPEMENT SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'autoriser le transfert du solde disponible (167 159,58 \$) du poste 63-420-22-010 de fonds parcs et terrains de jeux vers le poste 63-420-22-010 pour le projet 24-007 « Réfection des équipements de jeux des parcs Lansdowne, Cedar, et Kinsmen » tel que présenté dans l'annexe 1 du document joint au dossier décisionnel.
- 2024-286** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ÉCRAN DYNAMIQUE, À LIBERTÉVISION (CONTRÔLE CONCEPT DYNAMIQUE INC.), POUR UN MONTANT TOTAL DE 209 884,56 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un écran dynamique (IP240005), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LIBERTÉVISION (CONTRÔLE CONCEPT DYNAMIQUE INC.), pour un montant total de 209 884,56 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-24-002.
- 2024-287** OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE 8 MODULES D'EXTENSION DE FABRIC CISCO UCS 2408, À ITI INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 66 686,42 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour l'acquisition de 8 Modules d'extension de fabric Cisco UCS 2408 (IP240008), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ITI INC., pour un montant total de 66 686,42 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-23-002.
- 2024-288** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC MICROSOFT, POUR L'ACHAT DES LICENCES D'ABONNEMENTS MICROSOFT POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 (IP220004) POUR UN MONTANT DE 50 000 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec MICROSOFT, pour l'achat des licences d'abonnements Microsoft pour les années 2022, 2023 et 2024 (IP220004), pour un montant total de 50 000 \$, taxes incluses.
- D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 748 956,06 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.
- 2024-289** DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2024
-
- La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2024, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
- 2024-290** APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 4 JUIN 2024
-
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 4 juin 2024, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

- 2024-291** APPROUVER LA MISE À JOUR DES AVANTAGES RÉCRÉATIFS OCTROYÉS AUX EMPLOYÉS ET LEURS FAMILLES
-
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver la mise à jour des avantages récréatifs octroyés aux employés et leurs familles.
- 2024-292** APPROUVER LE RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'OBSERVATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN DU CERIU ET DE SIÉGER AU NOM DE LA VILLE AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'OBSERVATOIRE
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'approuver le renouvellement d'une entente de partenariat et de contribution financière pour l'Observation de la gestion intégrée de l'espace public urbain du CERIU et de siéger au nom de la Ville au conseil scientifique de l'Observatoire à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.
- D'autoriser Erik Rolland, Directeur - Travaux publics, ou en son absence, Geneviève Rocheleau, Directrice adjointe - Travaux publics, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.
- 2024-293** OCTROYER UN CONTRAT POUR LE SABLAGE ET LA PEINTURE DES POTEAUX D'INCENDIE POUR LA SAISON 2024, À NETTOYAGE SPÉCIALISÉ GE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 31 388,18 \$, TAXES INCLUSES, AVEC DEUX SAISONS EN OPTION
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le sablage et la peinture des poteaux d'incendie pour la saison 2024 (TP240033), au plus bas soumissionnaire conforme, soit NETTOYAGE SPÉCIALISÉ GE, pour un montant total de 31 388,18 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les saisons 2025 et 2026.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).
- 2024-294** OCTROYER UN CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES FRÊNES PAR INJECTION SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ POUR L'ANNÉE 2024 À BIO-CONTRÔLE ACÉRICOLE INC.
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le service de traitements des frênes par injection sur le domaine public et privé pour l'année 2024 (TP240031), au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission, soit BIO-CONTRÔLE ACÉRICOLE INC., pour les 2 volets :
- VOLET 1 : Traitement des frênes publics pour un montant total de 46 647,66 \$ taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010.
- VOLET 2 : Désigner un fournisseur de services pour le traitement des frênes privés au taux de 4,14\$/ cm, sans taxes.
- La Ville n'engagera aucun montant pour le Volet 2.

2024-295 OCTROYER UN CONTRAT POUR L'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE BOÎTES DE SERVICE ET BOÎTES DE VANNES POUR L'ANNÉE 2024, À 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), POUR UN MONTANT TOTAL DE 73 871,44 \$, TAXES INCLUSES, AVEC UNE ANNÉE EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour l'excavation pneumatique pour le remplacement de boîtes de service et boîtes de vannes pour l'année 2024 (TP240023), au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), pour un montant total de 73 871,44 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2025.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-296 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES INTÉRIEURES POUR LA PÉRIODE DE LA MI-JUIN 2024 AU 31 MAI 2025, À AQUATECHNO SPÉCIALISTES AQUATIQUES INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 75 614,46 \$, TAXES INCLUSES, AVEC DEUX PÉRIODES EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour les piscines intérieures pour la période de la mi-juin 2024 au 31 mai 2025 (EP240012), au plus bas soumissionnaire conforme, soit AQUATECHNO SPÉCIALISTES AQUATIQUES INC., pour un montant total de 75 614,46 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour deux périodes (1 juin 2025 au 31 mai 2026 et du 1 juin 2026 au 31 mai 2027).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-635 selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents d'appel d'offres.

2024-297 RÉGULARISER LES DÉPENSES ENVERS ATELIER MILIEU, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET 22-073 - TRAVAUX D'ENVELOPPE ET DE SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE VALOIS, POUR UN MONTANT DE 4 599 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver la régularisation des dépenses envers ATELIER MILIEU, pour des services professionnels dans le cadre du projet 22-073 - travaux d'enveloppe et de sous-sol de la bibliothèque Valois, pour un montant total de 4 599 \$, taxes incluses.

La régularisation des dépenses est débitée dans le poste budgétaire 22-421-02-930.

2024-298 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 281, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 281, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore un plan de façade d'une largeur de 12,64m plutôt que le maximum permis de 12 m.

- 2024-299** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 335, BOULEVARD BRUNSWICK
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 335, boulevard Brunswick l'installation de panneaux métalliques peints en usine (classe « B ») plutôt que l'installation d'un matériau de parement de classe « A ».
- 2024-300** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 335A, BOULEVARD BRUNSWICK
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 335A, boulevard Brunswick l'installation de panneaux métalliques peints en usine plutôt (classe « B ») que l'installation d'un matériau de parement de classe « A ».
- 2024-301** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12 ½, AVENUE CEDAR
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 12 ½, avenue Cedar une habitation unifamiliale détachée dont la superficie de plancher hors-terre est de 412,71m² plutôt que le maximum permis de 384m².
- 2024-302** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 120, AVENUE MICHIGAN
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 120, avenue Michigan :
- a) Un empiètement dans la marge minimale avant avec une profondeur additionnelle de 1,68m plutôt que le maximum permis de 1,6m.
 - b) b) Un empiètement dans la marge minimale avant avec une superficie au sol de 7,73m² plutôt que le maximum autorisé de 6m².
- 2024-303** CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 281, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE
- ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 281, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil.
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 4 mars, 23 et 24 avril 2024 :
- PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_aménagement_paysager_2024-04-23_1p
 - PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_architecture_2024-04-24_5p
 - PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_implantation_2024-03-04_1p
 - PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_materiaux_2024-04-24_1p
 - PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_perspectives_2024-04-24_1p
 - PL_281_Bord-du-Lac-Lakeshore_stationnement_2024-04-24_1p
- et ce, relativement à l'extension au 281, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 20 625,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-304

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 46, AVENUE BROADVIEW

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 46, avenue Broadview exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 9 novembre 2023 et 29 janvier 2024 :

- PL_46 Broadview_Implantation_2023-11-09_1p
- PL_46 Broadview_Perspectives_2024-01-29_2p
- PL_46_Broadview_Elevations_matériaux_2024-01-29_2p
- PL_46_Broadview_Insertion_2024-01-29_1p

et ce, relativement à la nouvelle construction au 46, avenue Broadview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux conformément à la décision rendue par le Comité de démolition ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 19 800,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-305

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 335, BOULEVARD BRUNSWICK

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 335, boulevard Brunswick exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 15 et 18 avril 2024 :

-
- LI_335_Brunswick_matériaux_2024-04-15_1p
 - PL_335_Brunswick_elevations_2024-04-15_1p
 - PL_335_Brunswick_implantation_2024-04-15_1p
 - PL_335_Brunswick_paysagement_2024-04-18_3p
 - PL_335_Brunswick_perspectives_2024-04-15_2p

et ce, relativement à l'extension au 335, boulevard Brunswick, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 161 700,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-306

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 335A, BOULEVARD BRUNSWICK

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 335A, boulevard Brunswick exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 7 mars et 18 avril 2024 :

- LI_335A_Brunswick_matériaux_2024-04-18_1p
- PL_335A_Brunswick_aménagement_paysager_2024-03-07_4p
- PL_335A_Brunswick_elevations_2024-04-18_1p
- PL_335A_Brunswick_implantation_2024-05-24_1p
- PL_335A_Brunswick_insertion_2024-04-18_1p
- PL_335A_Brunswick_perspectives_2024-03-07_2p

et ce, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment au 335A, boulevard Brunswick, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 643 500 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12 1/2, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12 1/2, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation au conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 3 avril, 30 avril, 1 mai et 6 mai 2024 :

- LI_12.5_Cedar_matériaux_2024-04-03_1p
- PL_12.5_Cedar_architecture_2024-05-06_5p
- PL_12.5_Cedar_implantation_2024-04-30_1p
- PL_12.5_Cedar_insertion_2024-05-01_1p
- PL_12.5_Cedar_perspective_2024-04-03_1p

et ce, relativement à une nouvelle construction au 12 1/2, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 65 474,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 117, AVENUE HIGHGATE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 117, avenue Highgate exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 6 mai, 13 mai et le 15 mai 2024:

- LI_117_Highgate_materiaux_CCU_2024-05-13_1p
- PL_117_Highgate_architecture_2024-05-15_5p
- PL_117_Highgate_implantation_2024-05-06_1p

et ce, relativement à la nouvelle construction au 117, avenue Highgate, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 10 000,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-309

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 120, AVENUE MICHIGAN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 120, avenue Michigan exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver le document suivant reçu au Service d'urbanisme le 25 avril 2024:

- PL_120_Michigan_elevation_site_2024-04-25_2p

Et ce, relativement à un agrandissement au 120, avenue Michigan, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Le tout sujet aux conditions suivantes :

- Le toit à pignon proposé doit être remplacé par un toit en croupe ;
- Les poteaux soutenant le toit doivent avoir une largeur de 15,24cm par 15,24cm ;
- Les supports décoratifs doivent être enlevés;
- Le niveau du sol doit être surélevé autour du perron sur une largeur minimale de 1m de manière à ce que la hauteur du palier soit inférieure à 60cm.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788).

D'indiquer que les requérants n'auront pas à fournir une garantie financière au Service de l'urbanisme avant l'émission du permis, étant donné que la valeur des travaux est 2 000,00\$.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-310

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 150, AVENUE PRINCE-EDWARD

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 150, avenue Prince-Edward exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre, 2023.

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec confirme, après avoir procédé à l'examen du dossier, que le certificat de démolition de même que le permis de construction peuvent être délivrés à compter du 3 mai 2024 ;

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 4 décembre
2023 et 13 janvier 2024 :

- PL_150_Prince-Edward_aménagement_paysager_2024-01-13_1p
- PL_150_Prince-Edward_elevations_2024-01-13_4p
- PL_150_Prince-Edward_implantation_insertion_2023-12-04_1p
- PL_150_Prince-Edward_matériaux_2024-01-13_1p
- PL_150_Prince-Edward_perspectives_2024-01-13_2p

Et ce, relativement à la nouvelle construction au 150, avenue Prince-Edward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux conformément à la décision rendue par le Comité de démolition ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 14 025,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-311

APPROUVER LE PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2024 POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES ; ET

AUTORISER LES OBJECTIFS 2024 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ POUR SOUMISSION À L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver le plan d'action municipal 2024 pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ; et

D'autoriser les objectifs 2024 du comité d'accessibilité pour soumission à l'Office des personnes handicapées du Québec.

2024-312

APPROUVER UN ACCORD DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE À INTERVENIR AVEC SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire souhaite conclure un accord de subvention dans le cadre du programme Le Canada en fête pour un montant de 5 120 \$ avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre du Patrimoine canadien.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
QUE le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et Patrimoine canadien, dans cadre du programme Le Canada en fête, pour la réalisation de notre projet (Célébrations de la Fête du Canada à Pointe-Claire).

QUE la Ville de Pointe-Claire approuve le projet d'accord de subvention avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête.

QUE La Ville de Pointe-Claire demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord.

QUE Monsieur Claude Rhéaume, Directeur - Culture, sports, loisirs et développement communautaire, soit autorisé à signer cet accord.

2024-313

AUTORISER LE DON D'UN LIT D'EXAMEN MÉDICAL DE MARQUE MIDMARK, MODÈLE RITTER 204, AINSI QUE DEUX BOÎTES DE PAPIER SUR ROULEAUX À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver le don d'une table d'examen médicale de marque Midmark, modèle Ritter 204, ainsi que 2 boîtes de papier sur rouleaux à l'Hôpital générale du Lakeshore.

Le transport sera organisé et payé par l'hôpital.

2024-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h27.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière